

Québec, le 16 juillet 2015



Objet : Demande d'accès au Bulletin Génial de septembre 2013



La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 13 juillet, visant à obtenir « J'aimerais avoir accès au Bulletin Génial de septembre 2013: http://www.frqnt.gouv.qc.ca/medias/bulletin/genial/2013/genial_44.html [redacted] ». Après analyse, nous accédons à votre demande.

Document publié ou diffusé (art. 13)

Toutefois, le document visé par votre demande ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion, nous vous invitons, conformément à l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A-2.1 (la Loi), à le consulter notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/fr/la-recherche/la-recherche-en-vedette>

Il vous suffit d'entrer [redacted] l'année recherchée et vous devriez trouver le document. Si vous avez des problèmes techniques, recontactez-moi : je le ferai au téléphone avec vous.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur [REDACTED], nos salutations distinguées.

Original signé

Me Mylène Deschênes, B.C.L., LL.B., LL.M.
Responsable de l'accès à l'information
Directrice, affaires éthiques et juridiques
Bureau du scientifique en chef
Fonds de recherche du Québec

#